



Un temps sec accompagné d'une augmentation des températures est annoncé à partir de ce week-end.

**L'essentiel
de la
semaine**

Globalement, bon état sanitaire des cultures.

L'arrivée d'un temps sec sera favorable au vol des papillons, et aux thrips quelle que soit la culture.



Animatrice référente
Marie-Laure BLANC
FREDON NORMANDIE
02 31 46 96 53
marie-laure.blanc@fredon-normandie.fr

Animatrice suppléante
Marielle SUIRE
Chambres d'agriculture
de Normandie
02 35 59 47 50
marielle.suire@normandie.chambagri.fr

Directeur de la publication
Sébastien WINDSOR
Président des Chambres
d'agriculture de Normandie

BSV consultable sur les sites
de la DRAAF, des Chambres
d'agriculture et des partenaires
du programme

A consulter sur
normandie.chambres-agriculture.fr

Action de la Stratégie Écophyto 2030
pilotee par les ministères chargés de
l'Agriculture, de l'Environnement, de
la Santé et de la Recherche, avec le
soutien financier de l'Office Français
de la Biodiversité

Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**



Avec le soutien financier de



SOMMAIRE :

BETTERAVE ROUGE :	2
CAROTTE - CELERI :	3
CHOU - NAVET :	5
OIGNON :	8
POIREAU :	9
SALADE :	11
FOCUS Scarabée japonais.....	14
LES NOTES NATIONALES BIODIVERSITE :	15
LES ABEILLES BUTINENT, PROTEGEONS-LES !	15

« Vous lisez le BSV ? Votre avis compte !

Dans le cadre d'une étude sur le BSV 2.0, le CST Ecophyto, comité indépendant de gouvernance de la stratégie Ecophyto, mène une enquête auprès des lecteurs du BSV pour mieux comprendre leurs usages, la valeur qu'ils lui accordent et leurs attentes. Les résultats alimenteront l'élaboration de recommandations sur le dispositif.

La réponse à ce questionnaire vous demandera environ 15 minutes.

🔗 <https://sondages.inrae.fr/index.php/375212?lang=fr>

L'enquête sera ouverte du 26 mai au 26 juin. Les réponses sont anonymes mais si vous souhaitez recevoir une synthèse des résultats et le rapport final, vous pouvez laisser votre adresse e-mail en fin de questionnaire.

Ce retour sera précieux pour cette étude, et l'équipe du CST Ecophyto vous remercie par avance du temps que vous y consacrerez. »

BETTERAVE ROUGE :

Suivi :

Département	Bassin	Parcelles suivies	Stade
14		2 parcelles	
27-76		2 parcelles	Cotylédons à 8 feuilles
50		1 parcelle	

Pucerons verts et noirs :**Observations :**

Quelques pucerons verts sont observés en vallée de Seine sur 5% des plantes.

Seuil indicatif de risque :

Au-delà du stade 8 feuilles, le stade sensible est dépassé.

Le puceron noir, bien que provoquant des crispations de feuilles, est moins nuisible (risque virose moindre), le seuil de 50% de plantes porteuses est rarement atteint.

Evolution du risque :

Evolution à surveiller, le retour annoncé d'un temps sec sera de nouveau favorable au vol et à l'extension des colonies de pucerons. Observez la présence et l'action de la faune auxiliaire.

Charançon *Lixus juncii***Observations :**

La présence de *Lixus* adultes accompagnés de piqûres de ponte sont signalés cette semaine au nord de l'Eure en jardin sur blettes.

Nuisibilité :

Ce sont les larves qui sont responsables des dégâts observés sur les cultures de betteraves.

Pour en savoir plus : <https://www.itbfr.org/publications/fiches-bioagresseurs/le-charancon-lixus-juncii>

Ce charançon s'attaque également aux blettes où les piqûres de ponte sont plus faciles à voir.



Diversité de forme des trous de ponte de *L. juncii*

Evolution du risque :

Surveillez vos parcelles, la période de vol et de ponte est en cours et va durer entre 4 et 5 semaines. Le risque est important.

Cercosporiose**Observations :**

La présence de cette maladie est notée dans une parcelle en Seine-Maritime sur 5% des plantes

Nuisibilité :

La propagation de la maladie peut être rapide et passer de quelques feuilles tachées à un feuillage en grande partie brûlé. La nécrose des feuilles engendre la diminution de la photosynthèse et peut impacter la quantité et la qualité des récoltes.

Evolution du risque :

A partir de ce week-end, les prévisions météo annoncent un temps plutôt sec qui devrait limiter son développement.

CAROTTE - CELERI :

Suivi :

Département	Bassin	Carotte	Céleri rave	Céleri branche	Stade
76-27		1	3		Céleri rave : 5 à 8 feuilles Céleri branche : croissance foliaire Carotte : levée à grossissement
14		1	2		
50	Val de Saire	4		3	
	Surtainville	2	1		
	Créances	4			
	Mt St Michel	3	3		

Puceron :**Observations :**

La présence de pucerons est très ponctuelle et concerne dans la Manche une parcelle de carotte et une parcelle de céleri rave sur 4% des plantules

Seuil indicatif de risque :

Carotte : 10% de plantules avec pucerons jusqu'au stade 3 feuilles vraies.

Céleri rave : 10% de plantules avec pucerons jusqu'au stade 3 feuilles vraies ou 3 semaines après la plantation.

Céleri branche et persil : 10% de plants avec colonies d'aptères pendant tout le cycle.

Evolution du risque :

Au vu de la très faible présence en parcelles, le risque est faible. Préservez les auxiliaires lorsqu'ils sont présents.

Mouche de la carotte :**Piégeage :**

Nb mouche/piège/semaine	Semaine 17	Semaine 18	Semaine 19	Semaine 20	Semaine 21	Semaine 22	Semaine 23	Semaine 24
Seine-Maritime_carotte	/	/	/	/	/	/	/	0
Seine-Maritime_céleri	/	/	/	/	/	/	/	0
Vallée de Seine_céleri	/	3	1	1	0	0	0	1
Mt St Michel_céleri	/	/	/	/	/	0	0,25	0,12
Mt St Michel_carotte	/	/	0	0	0	0	0,25	0,12
Calvados_céleri	/	/	/	0	0	0	0	0
Val de Saire_céleri	/	/	/	/	/	0	0	0
Val de Saire_carotte	/	/	/	/	0,5	0,125	0	0
Surtainville_céleri	/	/	/	/	/	0	0	0
Surtainville_carotte	/	/	/	/	/	0	0	0,12

Nuisibilité :

Ce sont les larves qui sont responsables des dégâts observés sur les cultures d'Apiacées.

Pour en savoir plus : <https://www.ctifl.fr/ravageur-connaissance-et-maitrise-de-la-mouche-de-la-carotte-point-sur-les-maladies-et-ravageurs-le-3>

Evolution du risque :

Evolution à suivre avec les prochains relevés. Le vol reste nul à faible sur de nombreux secteurs.

Gestion du risque :**Prophylaxie :**

La pose et le maintien d'un voile anti-insectes est recommandé pendant la durée du vol sur les cultures sensibles d'Apiacées.

Les rotations sont indispensables pour éviter que les mouches issues des pupes hivernantes émergent sous les bâches. L'éloignement de parcelles implantées en carotte l'année précédente est également recommandé.

Mouche du céleri :

Piégeage :

Nb mouche/piège/semaine	Semaine 17	Semaine 18	Semaine 19	Semaine 20	Semaine 21	Semaine 22	Semaine 23	Semaine 24
Seine-Maritime	/	/	/	/	/	/	/	0
Vallée de Seine	/	0	0	0	0	0	0	0
Calvados	/	/	/	0	0	0	0	0
Val de Saire	/	/	/	/	0	0	0,56	0,5
Surtainville	/	/	/	/	0	0	0,5	0
Mont Saint Michel	/	/	/	/	0	0	0	0

Observation :

Dans le val de Saire, la présence de galeries sur le feuillage reste stable et concerne 4 à 16% des céleris branche. A Surtainville, quelques galeries sont notées sur 12% des céleris rave.

Nuisibilité :

Ce sont les asticots de la mouche du céleri qui creusent des galeries sur le feuillage. Une forte attaque peut être préjudiciable sur jeunes plants. Sur céleri branche, la présence de ces mines peut nuire à la qualité commerciale du produit.

Seuil indicatif de risque :

Sur céleri-rave : sur jeunes plants, jusqu'à 3 semaines après plantation.
Sur céleri-branche : pendant tout le cycle car dépréciation du feuillage.

Evolution du risque :

Des captures continuent d'être enregistrées dans le val de Saire, signe que cette mouche est en activité. Evolution à suivre en fonction des piégeages.

Gestion du risque :

Prophylaxie : la pose et le maintien d'un voile anti-insecte sont recommandés pendant la durée du vol sur les jeunes plants.

CHOU - NAVET :

Suivi :

Département	Bassin	Chou	Navet	Stade
76 - 27		3		Chou : 4 feuilles à récolte
14	Nord de Caen	2		
50	Val de Saire	5	3	Navet : en cours de grossissement à récolte
	Surtainville	1	1	

Aleurode :**Observation :**

La présence d'aleurodes est stable dans les parcelles concernées avec moins de 10 individus par chou.

Evolution du risque :

Ces mouches blanches se retrouvent préférentiellement sur les choux de Milan et de Bruxelles. Observez attentivement vos parcelles pour surveiller leur arrivée et installation. Les conditions météo sèches et l'augmentation des températures seront favorables à leur développement.



Aleurode du chou

Gestion du risque :**Biocontrôle :**

Des produits de biocontrôle sont autorisés pour lutter contre ce bio agresseur. Ils sont consultables à l'adresse suivante : <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole>
Contactez votre technicien.

Altise :**Observation :**

La présence d'altises est constatée dans quatre parcelles du réseau : deux en vallée de Seine (25 à 50% des choux) et deux dans le Calvados (12% des choux). Les effectifs sont compris entre 1 à 5 individus par plant. Il n'est pas observé d'altises dans les parcelles de navet.

Nuisibilité :

Leur nuisibilité est liée aux morsures circulaires de 1 à 2 mm perforantes ou non sur les feuilles.

En cas de population importante et de températures élevées, les altises peuvent détruire les plus jeunes plants. Le stade sensible va de la plantation au stade 10 feuilles.

Evolution du risque :

Les conditions météo sèches et l'augmentation des températures annoncées en fin de semaine seront favorables à leur développement. Une surveillance régulière de vos parcelles de jeunes plants est conseillée. Elle vous permettra de suivre l'évolution des populations.



Altises sur chou

Gestion du risque :**Prophylaxie :**

- Un travail du sol superficiel et régulier perturbe le développement des altises.
- Eliminer toutes les adventices, en particulier celles de la famille des crucifères. En effet, elles permettent aux altises de s'abriter et de se maintenir.
- Favoriser un développement rapide des jeunes plants.
- La pose d'un voile/filet anti-insectes dès le début d'activité de l'altise permet de réduire le niveau d'attaque. Par contre, elle peut présenter un risque, si aucune rotation n'a été pratiquée.

Chenilles :

Observation :

Des chenilles de noctuelles sont toujours notées en vallée de Seine. Dans le Calvados et le nord Cotentin, ce sont des pontes de piéride du chou qui sont présentes sur 4% des choux.

Des captures importantes de papillons de teigne des crucifères sont signalées sur le secteur de Surtainville.



Papillon de teigne des crucifères

Evolution du risque :

Les conditions météo sèches et l'augmentation des températures seront favorables à l'activité des papillons et au développement des chenilles. Observez attentivement le feuillage et le cœur des jeunes choux afin de repérer les toutes premières chenilles.

Gestion du risque :

Biocontrôle :



Des produits de biocontrôle sont autorisés pour lutter contre ce bio agresseur. Ils sont consultables à l'adresse suivante : <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole>
Contactez votre technicien.

Mouche du chou :

Piégeage :

Quelques mouches sont piégées dans le nord Cotentin.

Nb mouche/piège/semaine	Semaine 24	Semaine 25
Val de Saire_navet	0	1,8
Val de Saire_chou	0	0
Surtainville_navet	0	1
Surtainville_chou	0	0,5

Observation :

Des navets verveux au stade récolte sont constatés dans trois parcelles du val de Saire sur 4 à 16%.

Evolution du risque :

Une reprise d'activité est enregistrée, évolution à suivre en fonction des prochains piégeages. Il faut être prudent et laisser la culture sous voile notamment sur les jeunes plantations, les pépinières et durant tout le cycle des crucifères racines.

Gestion du risque :

Prophylaxie :

La pose d'un voile/filet anti-insectes sur les jeunes plantations dès le début d'activité de la mouche du chou permet de réduire significativement le niveau d'attaque.

Pucerons verts et cendrés :

Observation :

Des pucerons verts sont présents dans tous les secteurs et concernent quatre parcelles sur 10 à 20% des choux.

Evolution du risque :

Les conditions météo sèches et l'augmentation des températures annoncées en fin de semaine seront favorables à leur développement.
Préservez les auxiliaires lorsqu'ils sont présents.

Pigeon :

Observation :

Des attaques de pigeons sont observées dans tous les secteurs en ne laissant que les nervures des jeunes plants de choux.

Evolution du risque :

Dès que les parcelles sont débâchées, le risque est important. Surveillez vos jeunes plantations.

Maladies sur feuillage :

Dans le nord Cotentin, des taches d'alternariose et de *Xanthomonas campestris* sont observées sur des choux en cours de pomaison.

Evolution du risque :

Les averses régulières et les irrigations sont favorables au développement des maladies.

Gestion du risque :

Prophylaxie :

- Réaliser de longues rotations culturales : elles ne devront pas faire intervenir d'autres crucifères également sensibles.
- Assurer un bon drainage aux parcelles cultivées.
- Eviter les trop fortes densités de plantation afin de favoriser l'aération du feuillage.
- La proximité de crucifères touchées favorise les contaminations, surveiller les éventuels premiers foyers (dans les zones à plus forte humidité : autour des sprinklers par exemple).
- Préférer l'irrigation au goutte à goutte à l'aspersion. A défaut, réaliser les arrosages par aspersion le matin afin que la végétation ressuie rapidement en cours de journée.
- Eviter les irrigations quotidiennes (hors début de cycle et sols particuliers)
- Ne pas travailler dans la culture tant que la végétation est mouillée.
- Eliminer assez rapidement les débris végétaux, en cours de culture à la suite des différentes opérations culturales, et en fin de culture après l'arrachage des plantes. Ils devront être détruits ou enfouis profondément.

OIGNON :

Suivi :

Département	Bassin	Parcelles suivies	Stade
14		6 parcelles : semis	
50	Mt St Michel	3 parcelles : plants mottes AB + semis	De 3 feuilles à 6 feuilles
27	Vallée de Seine	1 parcelle semis	

Mildiou :**Observation :**

Aucune tache n'a été observée dans les parcelles du réseau.

Evolution du risque :

Les cultures d'oignon sont sensibles au mildiou (causé par le champignon *Peronospora destructor*) à partir du stade 2 feuilles. Les fréquentes averses sont favorables aux contaminations. A surveiller, les stades en bulbaison et en cas d'irrigation.

Gestion du risque :**Prophylaxie :**

- Rotation : respecter une rotation minimum de 5 ans entre alliacées, surtout s'il s'agit d'oignons ou d'échalotes.
- Variété : bien choisir sa variété, il existe des variétés tolérantes ou résistantes au mildiou.
- Thermothérapie : utiliser la thermothérapie pour les bulbillles (plants trempés dans l'eau chaude afin d'éliminer les formes de conservation présentes sur les bulbes).
- Enherbement : maîtriser l'enherbement afin d'assurer une bonne aération de la culture.
- Fertilisation : raisonner les apports d'azote afin d'éviter les excès qui fragilisent la plante vis-à-vis de la maladie.
- Parcelle : préférer une parcelle bien drainée et aérée, éviter les densités élevées, pour limiter la durée d'humectation du feuillage.
- Déchets : gérer les tas de déchets qui sont des sources potentielles de la maladie.
- Irrigation : raisonner l'irrigation de façon à éviter une humidité prolongée sur le feuillage.

Thrips :**Observation :**

Quelques thrips sont notés au Mont Saint Michel et dans le Calvados sur 8 à 32% des plantules avec un effectif de 1 à 5 thrips/plante.

Nuisibilité :

Sur oignon, les thrips sont souvent peu préjudiciables sauf en cas de populations importantes en conditions très favorables (temps chaud et sec). Pour l'oignon blanc botte, le feuillage peut être déprécié en cas de forte population.

Evolution du risque :

Les fréquentes averses limitent son développement. Cependant, les conditions météo sèches et l'augmentation des températures annoncées en fin de semaine seront favorables à leur développement. Observez régulièrement vos parcelles.

POIREAU :

Suivi :

Département	Bassin	Parcelles suivies	Stade
50	Val de Saire	7 parcelles	De 2 à 9 feuilles
	Surtainville	2 parcelles	
	Créances	4 parcelles et 2 pépinières (1 en AB)	
	Mont Saint Michel	3 parcelles et 1 pépinière	
14	Nord de Caen	1 parcelle	

Thrips :**Observation :**

Sur les 20 parcelles suivies, la présence de thrips est constatée dans 7 d'entre elles sur 4 à 20% des plants. Les effectifs restent faibles, de l'ordre d'un individu par plant en moyenne.

Piégeage :

Les captures sur les pièges chromatiques sont très faibles :

Nb thrips/plaque/semaine	Semaine 23	Semaine 24
Créances	2,3	0
Val de Saire	3,5	1,5
Surtainville	7	2
Mont Saint Michel	0,25	0,33

Evolution du risque :

Les fréquentes averses ont limité leurs déplacements. Cependant, les conditions météo sèches et l'augmentation des températures annoncées en fin de semaine seront favorables à leur développement. Observez régulièrement vos parcelles. Ces observations vous permettront de suivre l'évolution des populations.

Mouche de l'oignon et mouche des semis :**Observation :**

Aucune attaque n'a été observée dans les parcelles de poireau du réseau.

Relevé des pièges :

Nb moyen de mouche/piège/semaine		Semaine 19	Semaine 20	Semaine 21	Semaine 22	Semaine 23	Semaine 24
Mouche de l'oignon	Surtainville	1,5	/	0	0	0	0
	Val de Saire	0	/	2,6	0,8	0	0
	Créances	/	0	0	2	1	0

Nb moyen de mouche/piège/semaine		Semaine 19	Semaine 20	Semaine 21	Semaine 22	Semaine 23	Semaine 24
Mouche des semis	Surtainville	10	/	1	0	0	0
	Val de Saire	3,12	/	7,2	3	0,5	0,25
	Créances	/	1,5	1,5	7	11	13

Nuisibilité :

Les asticots de la mouche des semis, *Delia platura*, s'attaquent à une très large gamme de plantes hôtes et sont surtout dommageables sur jeunes plants, conduisant à la destruction plus ou moins totale des semis.

Pour pondre, les femelles sont attirées par les sols récemment travaillés (terre fine), humides et riches en matière organique.

Les asticots de la mouche de l'oignon, *Delia antiqua*, s'attaquent aux jeunes plantules d'*Allium*, entraînant une pourriture et la destruction des racines.

Evolution du risque : essentiellement sur le secteur de Créances. Les conditions météo restent favorables à leur activité en dehors des averses.

Gestion du risque :**Prophylaxie :**

- Protection par bâchage des semis sur les parcelles à risques.
- La culture sur paillage et l'absence d'apport de fumier frais limitent le risque.

Teigne :**Observations :**

Aucune chenille n'a été observée dans les parcelles du réseau.



Adulte de teigne du poireau

Attention !
 1 point blanc => teigne du poireau
 ≠
 1 ligne blanche => teigne des crucifères

Piégeage :

Nb papillon/piège/semaine	Semaine 23	Semaine 24
Créances	0	0
Val de Saire	0	0
Surtainville	0	0

Evolution du risque :

Le risque débute dès la présence de chenilles. Observez attentivement vos parcelles. Installez vos pièges.

Rouille :**Observations :**

Cette maladie est notée dans deux parcelles du réseau :

- sur le secteur de Surtainville et touche 12% des plants.
- Sur le secteur du Mont Saint Michel et touche 4% des plants.

Prophylaxie :

- Privilégiez les variétés peu sensibles.

Evolution du risque :

Les conditions météo sèches et l'augmentation des températures annoncées en fin de semaine ne seront pas favorables à l'extension de cette maladie. Le risque dépend de la sensibilité variétale et du créneau de production. Evolution à suivre aussi en cas d'irrigation ou de forte rosée.

SALADE :

Suivi :

Département	Bassin	Parcelles suivies	Stade
14		5 parcelles + 1 frisées	
50	Val de Saire	4 parcelles	De 8 feuilles à récolte.
	Surtainville	2 parcelles	
	Créances	2 parcelles dont 1 AB	
	Mont Saint Michel	4 parcelles + 2 frisées	
76 - 27		2 parcelles	

Limace :**Observations :**

Il n'est pas observé de nouvelles traces de dégâts dans les parcelles du réseau.

Evolution du risque :

Les conditions climatiques annoncées seront peu favorables au développement des limaces. A surveiller en cas d'averses ou d'irrigation.

Pour en savoir plus :

- Note nationale BSV :

http://www.ecophytopic.fr/sites/default/files/Limaces_Note_nationale_BSV_141010_cle84efec_0.pdf

Gestion du risque :**Prophylaxie :**

- Les leviers agroécologiques sont les premières méthodes de lutte à mettre en œuvre. Ces mesures préventives visent à rompre le cycle de vie des limaces ou à limiter leur développement.
- les rotations : gestion de ce ravageur à l'échelle du système de culture. Par exemple un précédent poireau est préférable à un précédent blé pour une culture de salade précoce.
- le travail du sol : même superficiel, il peut induire une forte mortalité sur les stades jeunes, la destruction de leur habitat. Il perturbe leur alimentation et leurs déplacements.
- la gestion des résidus de cultures permet la destruction des larves présentes ainsi que les abris.
- la gestion de la période d'interculture.

Biocontrôle :

Des produits de biocontrôle sont autorisés pour lutter contre ce bio agresseur. Ils sont consultables à l'adresse suivante : <https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrole>. Contactez votre technicien.

Noctuelle :**Piégeage noctuelle gamma :**

Nb moyen de papillon/piège/semaine	Semaine 18	Semaine 19	Semaine 20	Semaine 21	Semaine 22	Semaine 23	Semaine 24
Surtainville	1	0	/	6	2	5	7,5
Val de Saire	1	0	/	0	3	6	14,5
Créances	/	Mise en place	2	6	18	0	4
Mont Saint Michel	/	Mise en place	0	0	4	12	32
Calvados	/	Mise en place	1	4	10	12	24

Les captures sont en augmentation dans tous les secteurs.

Piégeage noctuelle de la tomate *Heliothis armigera* : aucune capture.

Observation :

Quelques pontes sont notées dans trois parcelles du nord Cotentin sur 4 à 8% des laitues. De toutes jeunes chenilles sont constatées au Mont Saint Michel (2 parcelles, 4 à 40% des laitues), en vallée de Seine (1 parcelle, 24% des laitues) et à Créances (1 parcelle sur 8% des laitues).

Evolution du risque :

Observez attentivement vos parcelles afin de repérer les jeunes chenilles. Les conditions météo annoncées seront très favorables à l'activité des papillons et au développement des chenilles.

Gestion du risque :**Biocontrôle :**

Des produits de biocontrôle sont autorisés pour lutter contre ce bio agresseur. Ils sont consultables à l'adresse suivante : <https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrole> . Contactez votre technicien.

Puceron :**Observation :**

Cette semaine, la présence des pucerons est notée :

- Créances : présence de petites colonies sur 8 à 32% des laitues.
- Calvados : quelques pucerons ailés sont signalés dans le réseau.

Seuil indicatif de risque :

Pour les productions de frais : 10% de salades occupées par au moins un puceron aptère au printemps

Résistance :

Des résistances sont répertoriées vis-à-vis de *Nasonovia ribisnigri*.

Plus de détails : <https://www.r4p-inra.fr/fr/statut-des-resistances-en-france/>

Evolution du risque :

Globalement, la pression reste faible. Surveillez régulièrement vos parcelles afin de repérer les premières colonies et l'installation de la faune auxiliaire.

Pigeon :**Observation :**

Des dégâts sont signalés dans le Calvados et Créances notamment sur les types 'Iceberg' et 'Romaine'.

Evolution du risque :

Dès que les parcelles sont débâchées, le risque est important. Surveillez vos jeunes plantations.



Dégâts de pigeon

Thrips :**Observation :**

Dans le Calvados, la présence de thrips est toujours observée dans cinq parcelles touchant 12 à 100% des plantes. Des punaises prédatrices sont notées.

Evolution du risque :

Les conditions météo sèches et l'augmentation des températures annoncées en fin de semaine seront favorables à leur développement. Observez régulièrement vos parcelles. Ces observations vous permettront de suivre l'évolution des populations. Surveillez les séries en début de pomaison.

Mildiou :**Observation :**

Cette maladie n'est pas signalée dans les parcelles du réseau.

Evolution du risque :

Surveillez vos parcelles notamment les variétés sensibles et les stades proches de la récolte en cas de brouillard ou de pluies. L'augmentation des températures et des conditions ensoleillées ne sont pas favorables à son développement.

Gestion du risque :**Prophylaxie :**

- Arrosez le matin afin que le feuillage sèche rapidement, jamais le soir,
- Attention à la densité de plantation,
- Désherbez régulièrement les rangs pour favoriser l'aération.
- Eliminer les déchets de culture : broyer les déchets de culture immédiatement après récolte, réaliser un désherbage soigné.
- Choisir des variétés résistantes : c'est le moyen de lutte à privilégier. Dans la mesure du possible sélectionner des variétés présentant une résistance toutes races. Si une variété sensible doit être cultivée, la placer à part et limiter les surfaces d'un seul tenant. De nouvelles races apparaissent cependant : rester vigilant.

Pourritures basales : Sclérotinia**Observation :**

Pas de cas signalés cette semaine.

Pour en savoir plus :

<http://ephytia.inra.fr/fr/C/5413/Salades-Sclerotiniose-Sclerotinia-sclerotiorum-Sclerotinia-minor>

Evolution du risque :

Les stades proches de la récolte sont les plus sensibles. Le risque est inféodé à la parcelle pour le sclérotinia. A surveiller en cas d'averses ou d'irrigation.

Gestion du risque :**Prophylaxie :**

- Arrosez le matin afin que le feuillage sèche rapidement, jamais le soir,
- Attention à la densité de plantation,
- Désherbez régulièrement les rangs pour favoriser l'aération.

FOCUS Scarabée japonais

Le scarabée japonais (*Popillia japonica*) s'attaque à plus de 300 espèces de plantes alimentaires, forestières ou ornementales, parmi lesquelles la vigne, les arbres fruitiers et les gazons.

En raison de sa nuisibilité importante pour les plantes hôtes et de ses impacts économiques potentiels, il est classé comme organisme de quarantaine prioritaire au sein de l'Union européenne.

👉 Présent aux frontières de la France, notamment aux confins des régions Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, il a fait l'objet de cinq interceptions au cours de l'été 2025 en Alsace.

La détection précoce, assortie le cas échéant de mesures de lutte appropriées, permet de prévenir son établissement.



Scarabée japonais

PLANTES EN DANGER

Soyez vigilants
Ne faites pas voyager les plantes pour éviter son introduction sur le territoire.

Surveillez vos végétaux
Si vous reconnaissez cet insecte, envoyez une photo, en précisant le lieu de l'observation et la plante concernée à votre direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Le scarabée japonais (*Popillia japonica*), originaire d'Asie et présent en Europe depuis 2014, est extrêmement dangereux pour les végétaux et étend progressivement son aire de répartition : il a été intercepté en Suisse et en Allemagne en 2021, à quelques kilomètres de la frontière française.

Il s'attaque à 300 espèces de plantes parmi lesquelles la vigne et les gazons ; il dévore le feuillage et sa larve les racines.

Une détection précoce permet de prendre des mesures de lutte appropriées



agriculture.gouv.fr/plantes-en-danger

<https://agriculture.gouv.fr/le-scarabee-japonais-une-menace-pour-les-plantes>

LES NOTES NATIONALES BIODIVERSITE :



LES ABEILLES BUTINENT, PROTEGEONS-LES !

La réglementation pour la protection des insectes pollinisateurs a évolué depuis fin 2021.

Cliquer ici pour télécharger la note d'information BSV-Abeille 2022
https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20220330-note_abeilles_2022.pdf

Cliquer ici pour découvrir les nouvelles dispositions réglementaires pour la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs
<https://agriculture.gouv.fr/nouvelles-dispositions-reglementaires-pour-la-protection-des-abeilles-et-des-insectes>

Cliquer ici pour retrouver la Note Nationale Abeilles - Pollinisateurs
<https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/note-nationale-focus-bulletin-de-sante-du-vegetal-a3306.html>



Note Nationale - Focus
Bulletin de Santé du Végétal



Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs en relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques.

Abeilles - Pollinisateurs
Des auxiliaires à préserver

Le déclin des insectes pollinisateurs est ...
... une réalité mondiale impliquant de nombreux facteurs de stress notamment d'origine biologique, toxicologique, alimentaire et environnementale (climat, pertes d'habitats, érosion de la biodiversité florale...).



Résistance aux produits phytosanitaires :

Des outils et informations sont disponibles sur le site Internet du réseau R4P (Réseau de Réflexion et de Recherche sur la Résistance aux Pesticides) de l'INRA
<https://www.r4p-inra.fr/fr/home/>



« Méthodes alternatives : des produits de biocontrôle existent »

Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour différents usages

Retrouvez la liste actualisée régulièrement sur le site :

<https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrrole>

Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales. Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation. Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Crédit photos : FREDON Normandie
sauf mention particulière

Scarabée japonais *Popillia japonica*



Cet insecte polyphage est un organisme de quarantaine prioritaire (OQP) dans l'Union européenne. Sa détection récente à la frontière franco-suisse appelle à la plus grande vigilance. La présente note donne des informations sur sa biologie, la manière de le reconnaître et les consignes à respecter lors d'une détection, en rappelant que la surveillance précoce donne les meilleures chances d'éradication.

Taxonomie

Nom scientifique actuel : *Popillia japonica* (Newman).
Classe : Insectes – Ordre : Coléoptères. Famille : Scarabéidés.
Genre : *Popillia* - Espèce: *japonica* - Code OEPP: [POPIJA].
Noms vernaculaires : scarabée japonais, hanneton japonais.



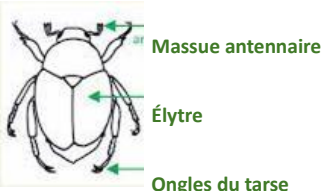
Filières végétales concernées

L'insecte peut s'attaquer à plus de 400 plantes, dont des hôtes majeurs.

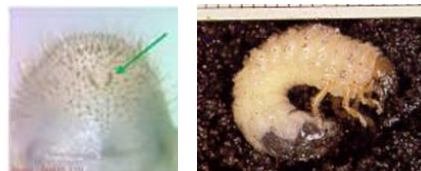
Viticulture (production viticole, vigne de table, de plants, vignes-mères), arboriculture fruitière (fruits à coque, à noyau, à pépins, petits fruits), maraîchage (fraisier, maïs doux), grandes cultures (industrielles et fourragères : maïs, luzerne, soja), forêts, jardins, espaces végétalisés et infrastructures (espaces verts paysagers communaux ou privés, jardins de particuliers, arboretums, roseraies, terrains de sports dont les golfs, campings, parcs d'agrément ou de loisirs, infrastructures, zones industrielles ou commerciales, cimetières, aéroports, ports de commerce et marchés d'intérêts nationaux ou privés, zones naturelles ou semi-naturelles, telles que les haies bocagères et les déprises agricoles).

Carte d'identité

- *P. japonica* est un coléoptère : les ailes antérieures sont transformées en élytres
- *P. japonica* est un Rutelidae : la massue antennaire est formée de 3 feuillets mobiles, les ongles des tarses postérieurs sont inégaux



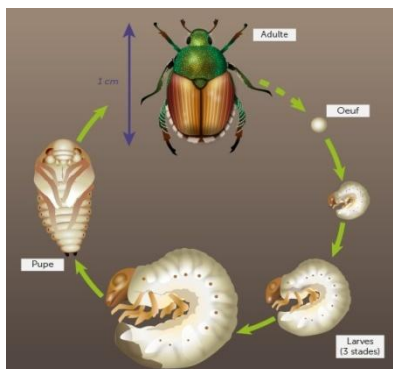
Larve de type melolonthoïde.



Corps arqué en « C », pattes développées, extrémité de l'abdomen dilaté.

Rangée d'épines sur la face ventrale du dernier segment abdominal (écusson anal) disposée en forme de V.

Biologie



Adultes : 9 à 11 mm. La tête, le thorax, l'abdomen et les pattes sont vert métallique, les élytres sont bruns. Plusieurs touffes de soies blanches sont présentes au pourtour de l'abdomen, d'environ 10 mm de long et 6 mm de large.

Œuf : 1,5 mm, de forme ovale et de couleur blanche, 40 à 60 œufs par ponte.

Larve : 3 stades larvaires. 13 à 16 mm à maturité. La tête est brun-orangé avec de fortes mandibules (type broyeur) de couleur foncée. Le corps, en forme de "C", est translucide ou blanc crème (les jeunes larves sont translucides, tandis que les larves matures sont plus blanches). L'accumulation de matières fécales dans la portion postérieure de l'intestin peut donner un aspect grisâtre ou noir à l'extrémité de l'abdomen. Les rangées d'épines présentes sur la section ventrale du dernier segment abdominal (raster) sont disposées en "V".

Pupe : de même taille que l'adulte. Les pattes, les antennes et les ailes sont repliées près du corps. D'abord de couleur crème, elle prend graduellement une teinte vert métallique.

Cycle de développement : les œufs sont pondus dans les pâtures, pelouses et gazons. Les larves terricoles (vers blancs) passent l'hiver dans le sol. Lors de la remontée des températures au printemps, les larves se déplacent jusqu'à

l'horizon de surface du sol et se nourrissent au passage des racines de graminées, mais elles apprécient également les racines d'autres plantes. Ces larves blanchâtres à tête orange à brun clair se nymphosent au bout de quatre à six semaines. Le scarabée adulte émerge entre mai et juillet et commence à se reproduire rapidement.

Statut réglementaire

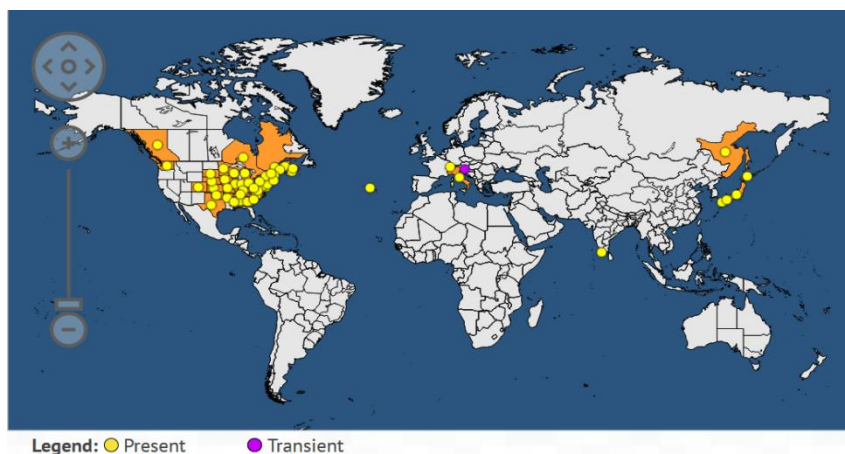
Popillia japonica est classé parmi les **organismes de quarantaine prioritaires** dans la réglementation européenne en santé des végétaux (Règlement [UE] 2019/1702), car sa présence peut représenter une menace économique, environnementale ou sociale importante pour le territoire de l'Union européenne et la Suisse.

Le transport, la détention, la multiplication et la dissémination de scarabées japonais vivants sont interdits dans l'Union européenne.

Distribution géographique

Originaire du nord du Japon et de l'Extrême-Orient de la Russie (uniquement des îles Kouriles), *P. japonica* a d'abord été découvert aux USA, dans le New Jersey, en 1916. Il est probablement entré aux États-Unis au stade larvaire avec des bulbes d'iris. Ce ravageur réglementé de quarantaine a été trouvé sur l'île Terceira, aux Açores, au Portugal dans les années 1980. Sa capacité d'adaptation à de nouveaux biotopes et sa dynamique de population ont favorisé son établissement sur cette île et, par la suite, sur trois autres îles açoriennes.

P. japonica a été signalé pour la première fois en Europe continentale en 2014, dans les régions de Lombardie et du Piémont en Italie. Son éradication en Italie et en Suisse n'est aujourd'hui plus possible. Cependant, les autorités phytosanitaires de ces pays ont mis en œuvre des mesures d'assainissement dans les zones tampon et le contrôle des mouvements de végétaux à partir des zones délimitées.

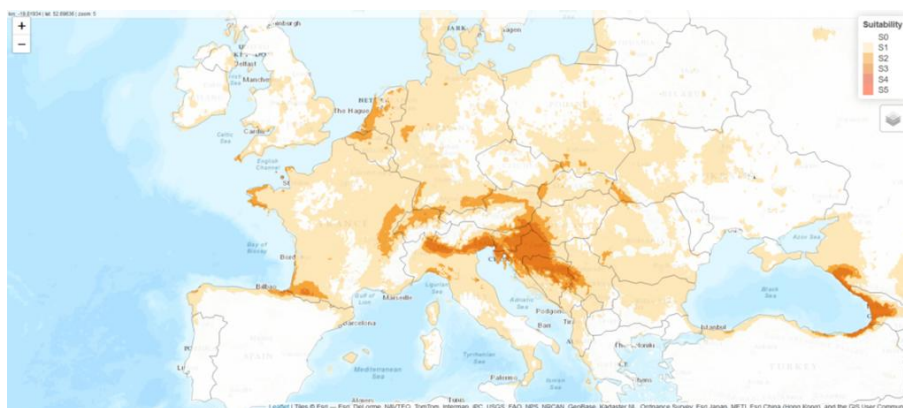


Analyse de risque

La menace de l'émergence et du développement de cet insecte ravageur en France est grande, du fait de la proximité géographique des **foyers détectés en Europe (Italie, Suisse) et d'interceptions (Allemagne)**, mais aussi de sa **forte polyphagie** et son **importante mobilité** (comportement « d'autostoppeur » via les moyens de transport).

Selon Christine Tayeh, coordinatrice scientifique au sein de l'unité Expertise sur les risques biologiques à l'ANSES :

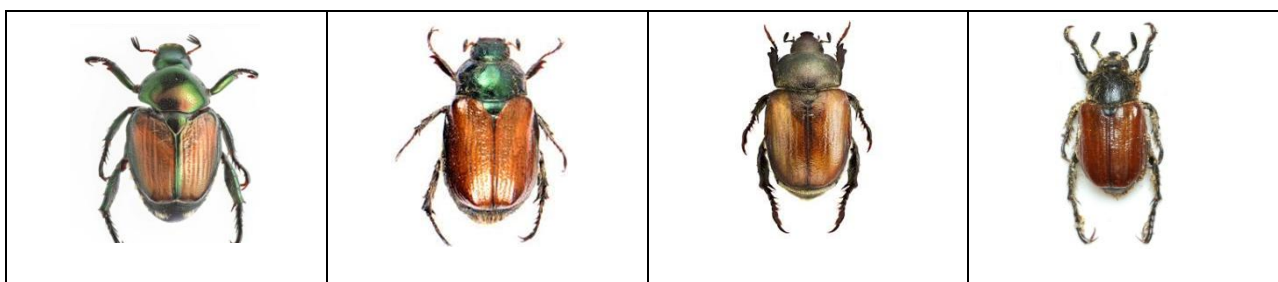
"Rien ne s'oppose à son établissement en France. C'est un insecte qui se déplace facilement, les conditions de température et de précipitation lui sont favorables et, comme il peut consommer de nombreuses espèces de plantes présentes sur le territoire français, il n'aura pas de difficulté à trouver des sources de nourriture."



Carte interactive des zones les plus favorables en Europe à l'installation du scarabée japonais – © INRAE

Confusions possibles

D'autres espèces de scarabées, de hannetons et de cétoines européens, ressemblent au scarabée japonais et peuvent causer des dégâts similaires. Avec son corps sombre à l'aspect métallique, *P. japonica* rappelle le hanneton des jardins, le hanneton bronzé ou encore la cétoine dorée, très répandus dans nos contrées.



Popillia japonica

Hanneton japonais

Thorax vert, doré, brillant

Pattes fortes, Frange de poils dorés aux derniers segments de l'abdomen, élytres plus larges à l'avant qu'à l'arrière.

Phyllopertha horticola

Hanneton des jardins, Hanneton horticole

Thorax vert, sombre, mat

Pattes plus grêles, élytres aussi larges à l'avant qu'à l'arrière.

Anisoplia tempestiva

Hanneton du blé

Excroissance ronde caractéristique sur la tête en forme de nez, élytres mates et peu brillants.

Anisoplia remota

Anisoplie du Languedoc

Nez arrondi, élytres aussi larges à l'avant qu'à l'arrière.



Anisoplia villosa

Rutelle velue

Nez arrondi, élytres aussi larges à l'avant qu'à l'arrière.

Anomala dubia

Rutelle verte, hanneton bronzé

Elytres aussi larges à l'avant qu'à l'arrière, absence de poils blancs.

Cetonia aurata

Cétoine dorée

Beaucoup plus grand, taille supérieure à 14 mm, taches blanches.

Tropinota squalida

Cétoine hérissée

Longs poils, élytres noirs avec des taches blanches.

Plantes hôtes majeures dans l'Union européenne

Végétaux cultivés prisés des scarabées adultes : abricotier (*Prunus armeniaca*), cerisier (*Prunus avium*), glycine (*Wisteria*), haricot (*Phaseolus vulgaris*), maïs (*Zea mays*), noisetier (*Corylus avellana*), pêcher (*Prunus persica*), pommier (*Malus domestica*), prunellier (*Prunus spinosa*), prunier (*Prunus domestica*), rosier (*Rosa*), soja (*Glycine max*), vigne (*Vitis vinifera*).

Flore sauvage appréciée des scarabées adultes : plusieurs, dont *Fallopia japonica*, *Oenothera*, *Urtica*.

Plantes hôtes des larves : Poacées ex-graminées (*Agrostis*, *Axonopus*, *Bouteloua*, *Calamagrostis*, *Cynodon*, *Dactylis*, *Deschampsia*, *Eremochloa*, *Festuca*, *Koeleria*, *Lolium*, *Paspalum*, *Pennisetum*, *Phalaris*, *Phleum*, *Poa*, *Zoysia*...).

Symptômes

La visibilité des symptômes s'étend de la reprise d'activité des larves âgées au printemps (mi-mars) à celle des larves d'automne (mi-novembre), le stade adulte principalement estival étant optimal pour l'observation.

L'un des premiers signes d'infestation dans la strate herbacée est la présence de taches brunes qui se développent au niveau des racines mortes. Les dégâts larvaires sont généralement perceptibles assez tard, quand le gazon a subi des dommages significatifs (NB : dans les gazons sportifs fertilisés et irrigués, il faut parfois jusqu'à 600 larves/m² pour commencer à voir des symptômes). Sur les fruitiers et les plantes potagères, les feuilles dévorées sont caractéristiques, car les nervures principales et secondaires ne sont pas touchées.

Les **adultes grégaires** sont visibles à la fin du printemps et en été. Leurs dégâts alimentaires sont assez facilement détectables lorsque le niveau de population est important. Dans ce cas, les feuilles sont décapées, le limbe rongé, affichant un aspect de dentelle. Mais souvent, la nervure principale reste intacte. Les feuilles très atteintes brunissent et tombent sur le sol ou restent attachées aux rameaux. Les adultes ont pour habitude de commencer à se nourrir du feuillage à partir du sommet de la plante hôte. Les **larves terricoles** rongent les petites racines au détriment de la vigueur végétative de certaines espèces végétales (graminées à gazons ou prairies, plantes légumières...). Les végétaux infestés se décolorent et flétrissent. Les touffes d'herbe jaunissent, puis brunissent sous forme de plaques qui s'élargissent progressivement (foyers). Les infestations les plus graves entraînent le dépérissement des plantes.

Depuis 2023, le Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation a mis en place un plan de communication actif face à la menace du scarabée japonais.



Scarabée japonais

Le scarabée japonais (*Popillia japonica*), originaire d'Asie et présent en Europe depuis 2014, est extrêmement dangereux pour les végétaux et étend progressivement son aire de répartition : il a été intercepté en Suisse et en Allemagne en 2021, à quelques kilomètres de la frontière française.

Il s'attaque à 300 espèces de plantes parmi lesquelles la vigne et les gazons ; il dévore le feuillage et sa larve les racines.

<https://agriculture.gouv.fr/plantes-en-danger>

ne faites pas voyager les plantes pour éviter son introduction sur le territoire.

Surveillez vos végétaux

Si vous reconnaissez cet insecte, envoyez une photo, en précisant le lieu de l'observation et la plante concernée à votre direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).



agriculture.gouv.fr/plantes-en-danger

Surveillance

On effectue les **inspections visuelles** des scarabées adultes durant la **période de vol** (entre mi-mai et mi-septembre), en privilégiant les zones les plus propices à son émergence (surfaces herbagères, gazons tondus et irrigués, vignobles, cultures fruitières, jardins de particuliers, espaces verts paysagers), en ciblant les plantes hôtes majeures.

L'autre méthode de surveillance est le **piégeage**. Le modèle le plus utilisé est un piège à entonnoir doté d'ailettes. Il associe des phéromones (médiateurs chimiques) à un attractif alimentaire (composés floraux).

Prévention

Du fait de son **comportement « d'auto-stoppeur »**, *P. japonica* est facilement disséminé par les activités humaines. L'adulte peut se déplacer sur de grandes distances grâce aux transports (camions, trains...). Les larves peuvent, elles, être transportées par la terre ou le substrat entourant les racines des végétaux destinés à être remis en culture. Il est donc interdit de transporter de la terre, du terreau, du compost et du matériel végétal provenant d'une zone reconnue infestée (Italie, Suisse).

Que faire en cas de découverte ?

À ce jour, *P. japonica* n'est pas présent sur le territoire français.

Toutefois, son développement en Italie et la découverte de nouveaux foyers en Suisse à proximité de la frontière française appellent à la

plus **grande vigilance**. L'observation régulière des végétaux sensibles dans les zones à risque est utile pour permettre la détection précoce du ravageur, afin d'optimiser les chances d'éradiquer un éventuel foyer.



Les adultes peuvent être facilement détectés à l'œil nu et capturés à la main. Si l'on reconnaît cet insecte ou si l'on a un doute sur son identification, il faut le capturer, le tuer au congélateur ou en l'immergeant dans de l'alcool à 70°, puis s'adresser rapidement aux services en charge de la protection des végétaux au sein du service régional de l'alimentation direction régionale de l'alimentation de la direction de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, en en précisant le lieu de l'observation et la plante concernée, et en joignant des photos si possible.

Pour en savoir plus

<https://agriculture.gouv.fr/le-scarabee-japonais-une-menace-pour-les-plantes>